

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
30 novembre 2022**

PUBLIE LE : 08 DEC. 2022

Délibération n°221130-7 : Avenant n°2 à la convention de partenariat financier n°1 avec la Ville de Poissy

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le vingt-trois novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2022

PRESENTS

ACHERES	Jacques TANGUY, DELEGUE TITULAIRE Sarah SABOURIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
AIGREMONT	Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
ANDRESY	Isabelle GUILLOT, DELEGUEE TITULAIRE Michèle CHATEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE
CARRIERES-SOUS-POISSY	Sylvie PORET, DELEGUE TITULAIRE Françoise MERY, DELEGUEE TITULAIRE
CARRIERES-SUR-SEINE	Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE Françoise HASSAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Nourreddine LIAOUI, DELEGUE TITULAIRE Sophie CHERGUI, DELEGUEE TITULAIRE
CHAPET	Nicolas LABORDE, DELEGUE TITULAIRE
CHATOU	Véronique FABIEN-SOULE, DELEGUEE TITULAIRE
CHAVENAY	Bruno MOUSSET, DELEGUE TITULAIRE
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Jacques DOLCI, DELEGUE TITULAIRE
DAVRON	Jean-Marc PROVOST, DELEGUE TITULAIRE Evelyne PETIT, DELEGUEE TITULAIRE
FEUCHEROLLES	Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Florence GENOUVILLE, DELEGUEE SUPPLEANTE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Benoit VIGNES, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Bruno LE PICARD, DELEGUE TITULAIRE Clément BORDE, DELEGUE TITULAIRE
LE VESINET	Guillaume DE CHAMBORANT, DELEGUE SUPPLEANT Marc HENTZ, DELEGUE SUPPLEANT
LES ALLUETS-LE-ROI	Olivier COSTES, DELEGUE TITULAIRE Thierry MAINGRE, DELEGUE TITULAIRE
LOUVECIENNES	Dominique DEMAI, DELEGUEE TITULAIRE
MAREIL SUR MAULDRE	Blandine BOUZERAND, DELEGUEE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Marie-Catherine FRAMBOISIER, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE

MAREIL-MARLY

Loic ETIENNE, DELEGUE TITULAIRE
Isabelle LE BOUDEC, DELEGUE SUPPLEANT

**MAULE
MEDAN**

Laurence ROUSSEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE
Aude GUERITEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE

MONTESSON

Bernard JUERY, DELEGUE TITULAIRE
Philippe MARTINET, DELEGUE TITULAIRE

**MORAINVILLIERS
ORGEVAL**

Geneviève PINCON, DELEGUEE SUPPLEANTE
Xavier CAPRON, DELEGUE TITULAIRE

**POISSY
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
SAINT-NOM-LA-BRETECHE
TRIEL-SUR-SEINE
VERNEUIL-SUR-SEINE
VERNOUILLET**

Françoise FABRER, DELEGUEE SUPPLEANTE
Thierry HEDAN, DELEGUE TITULAIRE
Frédéric SIMON, DELEGUE SUPPLEANT
Sandra CHEVRIE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Claude GRAPPE, DELEGUE SUPPLEANT
William PETROVIC, DELEGUE SUPPLEANT
Thomas BATIGNE, DELEGUE TITULAIRE
Line WENZEL, DELEGUEE TITULAIRE
Anthony HERRY, DELEGUE SUPPLEANT
Lutgard ROUX, DELEGUE TITULAIRE
Gaëlle PELATAN, DELEGUEE TITULAIRE
Jordane MOUGENOT-PELLETIER, DELEGUE SUPPLEANT
Sandrine LOEMBE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Apolline THOU梅ELIN, DELEGUEE TITULAIRE
Claude KOPELIANSKIS, DELEGUE TITULAIRE
Brigitte BOIRON, DELEGUEE TITULAIRE
Jean-Claude GIROT, DELEGUE SUPPLEANT
Serge GODAERT, DELEGUE SUPPLEANT
Claudette DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

**VILLENNES-SUR-SEINE
SIVOM MAISONS-MESNIL****Communes non représentées**

CRESPIERES, CROISSY-SUR-SEINE, ECQUEVILLY, EPONE, HOUILLES, LE PECQ, MEDAN, MONTESSON, TRIEL-SUR-SEINE, VERNOUILLET,

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés des Syndicats Intercommunaux
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées des Syndicats Intercommunaux

<i>Nombre de communes</i>	:	40
<i>Nombre d'EPCI</i>	:	2
<i>QUORUM</i>	:	43
<i>Délégués présents</i>	:	48
<i>Pouvoirs</i>	:	2
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	50 pour les délibérations 1,2 et 3 48 pour les délibérations 4, 5 et 6 46 pour les délibérations 7,8 et 9 45 pour les délibérations 10 et 11

**OBJET : AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER N° 1
AVEC LA VILLE DE POISSY**

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 29 novembre 2017 autorisant la signature de la convention de partenariat financier n° 1 portant sur les modalités de prise en charge financière par la commune de Poissy, dans le cadre de l'opération de relocalisation de la fourrière signée le 18 janvier 2018 ;

VU la délibération du 13 novembre 2019 autorisant la signature de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat financier n° 1 signé le 22 janvier 2020 ;

VU la délibération du 31 mars 2021 autorisant la signature de l'avenant n° 2 à la convention de partenariat financier n° 1 ;

CONSIDERANT que, du fait de l'évolution de l'opération, l'avenant n° 2 à la convention de partenariat financier n° 1, tel que délibéré le 31 mars 2022, n'a pas pu aboutir ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer, à ce jour, par un avenant n° 2, le montant des prestations supplémentaires liées aux marchés d'étude de faisabilité et programmatique et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ainsi que le montant des diagnostics, lequel n'avait pas fait l'objet d'une estimation mentionnée à la convention ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention de partenariat financier n° 1 avec la ville de Poissy, joint à la présente, la présente délibération annulant et remplaçant la délibération n° 310321-11 du 31 mars 2021.

DIT que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **8/12/2022**
Transmis en préfecture et affiché le **8/12/2022**

Jacques TANGUY
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Daniel LEVEL
Président du Syndicat Intercommunal

CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER POUR LA PRISE EN CHARGE DES ETUDES PREALABLES DANS LE CADRE DU PROJET DE RELOCALISATION DE LA FOURRIERE INTERCOMMUNALE DE POISSY

CONVENTION N° 1

AVENANT N° 2

Entre

La commune de Poissy,

dont le siège est : Hôtel de ville, Place de la République, 78 300, Poissy
représentée par sa maire, Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS, habilitée à
signer la présente convention par délibération n° en date du ;

ci-dessous dénommée la commune de Poissy, d'une part,

Et

Le Syndicat intercommunal à Vocation Multiples de Saint-Germain-en-Laye,

dont le siège est situé à l'Hôtel de ville, 16 rue de Pontoise, 78100, Saint-Germain-en-Laye, représenté par son président, Monsieur Daniel LEVEL, habilité à signer le présent avenant par délibération n° en date du ;

ci-dessous dénommé le SIVOM, d'autre part.

Etude géotechnique	Fondasol	Non indiqué	39 977	39 977	20 788	60 765
Etude topographique complémentaire	QUALIGEO	Non indiqué	2 560	2 560	0	2 560
Diagnostic réemploi	Cycl'up	Non indiqué	3 520	3 520	0	3 520
Bornage et Polygonale Géomètre expert	TTGE	Non indiqué	Sans objet	0	6 250	6 250
Etude phytosanitaire des arbres	Aliséa	Non indiqué	Sans objet	0	1 398,75	1 398,75
Avis appel d'offre moniteur	Le Moniteur	Non indiqué	Sans objet	0	2 908,80	2 908,80
Publication BOAMP	BOAMP	Non indiqué	Sans objet	0	2 250	2 250
Sous-Total euros HT		13 627,50 € HT			123 622,05	

Le montant de ces marchés s'élève finalement à 123 622,05 € HT, soit 148 346,46 € TTC

ARTICLE 2. Autres

Les autres clauses de la convention restent inchangées.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

En deux exemplaires originaux.

Daniel LEVEL

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Président du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye

Maire de Poissy